ART. PREMIER N° 316

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2020

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 316

présenté par Mme Goulet

ARTICLE PREMIER

•						
٨	12 01:40 60	1 /	substituer	~		
А	i aimea	14	concorner	ин	mon	•
1 A	1 amica	тт,	Substituci	au	mot	•

« six »

le mot:

« douze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à considérer la durée des effets socio-économiques de la crise sanitaire.

Durant 2 mois, de nombreux secteurs, de nombreuses entreprises ont subi au mieux baisse, au pire un arrêt de leurs activités. Aussi, le redémarrage sera lent et il nous faut prendre en compte que six mois ne seront peut-être pas suffisants. Cet amendement vient ainsi utilement proposer d'augmenter le délais à un an.

Ainsi, les mesures qui pourront être prises engloberont une année complète et donc les différentes échéances sociales et fiscales mais également les périodes de bilan. Il s'agit ici de permettre une prise en compte globale sur les douze mois qui viennent.